



Montbéliard, le 17 décembre 2018

**LE CENTRE DE GESTION DU DOUBS
ORGANISE UN CONCOURS
DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE- SESSION 2019
POUR LES CENTRES DE GESTION DE L'INTERREGION EST CONVENTIONNES**

NOMBRE DE POSTES : 53 externe – 31 interne – 20 en 3^{ème} voie

CONDITIONS D'INSCRIPTION :

➤ **Externe** : Ouvert aux titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau III ou d'une qualification reconnue comme équivalente. Les pères et mères élevant ou ayant effectivement élevé au moins trois enfants sont dispensés de toute condition de diplôme, ainsi que les sportifs de haut niveau, figurant sur la liste des sportifs de haut niveau fixée chaque année par le ministre chargé de la jeunesse et des sports.

➤ **Interne** : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Les candidats doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

➤ **3^{ème} voie** : Justifier, pendant une durée de 4 ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article 23 bis de la loi n° 83-634 du 13/07/1983 portant droits et obligations des fonctionnaires soient prises en compte pour l'accès au concours.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter à ce concours.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

DATE EPREUVES D'ADMISSIBILITE : 03 octobre 2019

DATE EPREUVE D'ADMISSION : janvier 2020

INSCRIPTIONS

1. Retrait des dossiers :

Du 12/02/19 au 20/03/19 par téléchargement sur le site internet www.cdg25.org. Renseigner le formulaire informatique, l'imprimer et le retourner au centre de gestion du Doubs.

2. Date limite de dépôt des dossiers :

- **Le 28/03/19 sur place** pendant les heures d'ouverture de l'établissement (09 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30) au centre de gestion du Doubs, 50 avenue Wilson – CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX.

- **Le 28/03/19 par voie postale**, cachet de la poste faisant foi, au Centre de Gestion du Doubs, 50 avenue Wilson – CS 98416 - 25208 MONTBELIARD CEDEX.

Les captures d'écran ou leur impression ne sont pas acceptées. Le candidat devra obligatoirement transmettre au Centre de Gestion le dossier de préinscription imprimé sur internet grâce au lien hypertexte « **cliquez ici pour validation de la préinscription et impression du dossier** ».

Il est possible d'imprimer le dossier jusqu'à la clôture des inscriptions via la touche « Accès sécurisé ».

Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion du Doubs qui ne serait que photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié sera considéré comme non conforme et rejeté.

AUCUNE DEMANDE DE DOSSIER PAR COURRIER OU PAR E.MAIL NE SERA ACCEPTEE.